

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 23 novembre

Sont présents : MM. les échevins Carter, président, Sadler, Vallières, L.-A. Lapointe, Larivière, Lavallée, Payette, St-Denis et Bastien.

—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu : Que les maires de St-Henry et de Ste-Cunégonde soient invités à assister à la prochaine séance de la Commission et à suggerer des amendements, s'ils le jugent à propos.

—M. l'échevin Larivière suggère d'amender l'article 453 de la charte et la question est renvoyée à M. Ethier et à M. Barlow.

—Soumis le projet de loi pour ratifier les arrangements entre la Ville et la Compagnie du chemin de fer Pacifique au sujet de la fermeture de certaines rues.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant au greffier et aux avocats de la Ville de faire les procédures nécessaires pour demander, conjointement avec la Compagnie du Pacifique, l'adoption, à la prochaine session, de ce projet de loi, mais à la condition que la Compagnie fasse le dépôt requis et en paie les frais d'impression et d'avis, si elle croit qu'il est dans son intérêt d'avoir un bill distinct et séparé de celui que la Ville mettra devant la Législature.

—L'amendement de M. Robb à la sous-section 5 de l'art. 362 est à nouveau renvoyé à M. Ethier pour qu'il l'examine avec l'aide de M. Robb.

—L'amendement de la sous-section 42 de l'article 300, concernant les balances publiques, est aussi renvoyé à M. Ethier.

—La section 6 du projet d'amendement concernant les devoirs des chauffeurs est aussi adoptée.

—La section 7, concernant les chiens, est adoptée.

—La section 22 du projet concernant les expropriations étant prise en considération, M. l'échevin Vallières

Propose : Que les amendements concernant le pouvoir donné aux commissaires, dans certains cas, d'excéder les 20% en sus de la moyenne de l'estimation de la valeur des propriétés expropriées, et aussi concernant la réduction du tarif des commissaires et des honoraires du Recorder et des estimateurs, soient adoptés.

Le vote étant pris sur cette motion, il donne le résultat suivant :

Pour : Sadler, Vallières et L.-A. Lapointe.—3.

Contre : Payette, Bastien et Carter.—3.

La motion est par conséquent rejetée.

—M. l'échevin Payette

Propose : Que le bureau des Commissaires soit composé de personnes prises en dehors de l'Hôtel de Ville et n'étant pas à l'emploi de la Ville.

Vu l'absence de quorum la séance est ajournée à mardi.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 23 novembre

Presents : MM. les échevins Robertson, président, Sauvageau, Duquette, Proulx, Dagenais et Walsh.

—La Commission étudie de nouveau la question des réparations urgentes à la caserne des pompiers No 2.

Après explications fournies par la sous-commission des Réparations, ainsi que par M. Rodden, architecte, et par M. Hickey (de la raison sociale Hickey & Aubut) touchant les travaux exécutés; et après avoir pris en considération les comptes soumis, il est

Résolu : De renvoyer lesdits comptes à l'inspecteur des Edifices et au capitaine de la caserne No 2, avec prière

LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 23rd of November

Present: Ald. Carter, chairman, Sadler, Vallières, L. A. Lapointe, Larivière, Lavallée, Payette, St. Denis and Bastien.

—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved : That the mayors of St. Henry and of St. Cunégonde be invited to attend the next meeting of the Committee and to suggest any amendments they may deem advisable.

—Ald. Larivière suggested the amendment of article 453 of the Charter and the question was referred to Mr. Ethier and to Mr. Barlow.

—Submitted draft of bill to ratify agreement between the City and the Canadian Pacific Ry Co. anent the closing of certain streets,

Resolved : That a report be made to Council recommending that the City clerk and the City attorneys be instructed to take the necessary proceeding in order to act jointly with the Canadian Pacific Ry Co. for the adoption of said proposed legislation at the next session; provided the company shall deposit the amount required and shall pay the printing and notice costs, should they think it is in their interest to have a separate bill from the one the City will place before the Legislature.

—Mr. Robb's amendment to sub-section 5 of art. 362 was referred back to Mr. Ethier to be examined with the assistance of Mr. Robb.

—The amendment to sub-section 42 of article 300 concerning public scales was also referred to Mr. Ethier.

—Section 6 of the proposed amendments anent the rights of furnace men was also adopted.

—Section 7, concerning dogs was adopted.

—Section 22 concerning expropriations, being considered, it was, on motion of Ald. Vallières:

Moved : That amendments anent the right given to commissioners, in certain cases, to exceed 20% above the average valuation of the expropriated properties, and also anent the reducing of the commissioners' tariff, and of the Recorders' and of the valuators' fees be adopted, and the vote being taken on said motion, it resulted as follows:

*Yea*s: Ald. Sadler, Vallières and L. A. Lapointe.

*Nay*s: Ald. Payette, Bastien and Carter.

The motion was consequently lost.

—Ald. Payette then moved that the commissioners' office be composed of men taken outside of the City Hall and that they should not be employes of the City.

There being no quorum, the meeting adjourned till Tuesday.

L. O. DAVID,
City Clerk.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd of November

Present. Ald. Robertson, chairman, Sauvageau, Duquette, Proulx, Dagenais and Walsh.

—The question of the urgent repairs at No 2 fire station was again taken up. After explanations from the sub-committee on repairs; also from Mr. Rodden, architect, and Mr. Hickey, of Hickey & Aubut, who appeared before the Committee, concerning the work done; and after taking into consideration the various accounts presented, it was

Resolved : That the said accounts be referred to the Buil-